



REGLEMENT DE L'ECOLE FRANCOPHONE DE PATTAYA

Afin que l'année scolaire de votre enfant soit réussie.

Afin que les enseignants et le personnel puissent travailler dans les meilleures conditions, étant entendu que la responsabilité de l'école est strictement limitée aux horaires définis.

Nous vous invitons à veiller à ce que soit scrupuleusement respecté le règlement de l'école qui vient compléter les mesures de bon sens dont chacun fera preuve.

1. Le respect des horaires est impératif tant en début de cours qu'à la fin de ceux-ci ; les enfants sont sous la responsabilité des parents après 15h30 sauf si souscription à la garderie du soir mise en place ou à une des activités proposées.
Toute absence doit être justifiée et dans la mesure du possible prévenue.
2. Il est interdit d'amener à l'école argent, bijoux et autres objets de valeur (l'école ne serait alors pas responsable de la perte ou de la casse éventuelle).
3. Le montant des frais de scolarité est annuel et payable en une fois en début d'année, trimestriellement (selon les dates définies) ou mensuellement avant le 1er de chaque mois. Les frais de cantine sont à régler le lundi, en baths et en espèces. Les parents le désirant peuvent régler d'avance plusieurs semaines ou le mois entier. Les absences, pour quelque motif que ce soit ne pourront donner lieu à un remboursement. Les jours de fermeture de l'école seront bien évidemment déduits. Dans des cas bien particuliers et après entretien, un arrangement peut être accordé au niveau des dates de paiement.
4. Les enfants ayant contracté une maladie contagieuse seront dispensés d'école.
5. Les inscriptions au CNED sont du ressort des parents ; celles-ci doivent être remises au secrétariat de l'école qui se chargera de les envoyer. Tous les courriers en provenance du CNED doivent être adressés à l'école.
Les évaluations sont expédiées au CNED par l'école ; les frais d'envoi sont à la charge des parents et apparaîtront sur les factures mensuelles.
6. L'école a souscrit une assurance responsabilité civile mais il est demandé aux parents de bien vouloir fournir dès la rentrée une assurance personnelle pour chaque enfant.

Signature des parents, précédée de la mention *Lu et approuvé*

Vacances scolaires 2010 - 2011

Rentrée scolaire : Lundi 6 Septembre 2010

Toussaint : Samedi 23 Octobre 2010 - Mercredi 3 Novembre 2010

Noël : Samedi 18 Décembre 2010 - Dimanche 2 Janvier 2011

Hiver : Samedi 12 Février 2011 - Dimanche 27 Février 2011

Printemps : Samedi 9 Avril 2011 - Dimanche 24 Avril 2011

Fin d'année scolaire : Jeudi 30 Juin 2011

6 Décembre 2010 : Anniversaire du Roi

17 Mai 2011 : Visaka Bucha